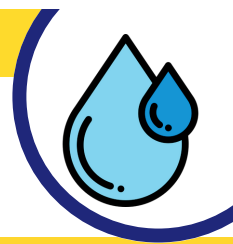




PARTICULIERS

## SÉCHERESSE dans le Maine-et-Loire

**ALERTE**



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE signifie que la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux ne sont plus assurés.

Chaque usager doit **réduire sa consommation d'eau**, afin de prolonger l'utilisation des réserves et retarder d'autant le recours au niveau de restriction supérieur.

### USAGES INTERDITS



Arrosage des jardins  
potagers entre 11h et 18h



Lavage des véhicules  
à titre privé à domicile



Arrosage des espaces  
arborés et massifs  
de fleurs entre 8h et 20h



Nettoyage des surfaces  
imperméabilisées : façades,  
toitures ... (sauf si intervention de  
professionnels et sous conditions)



Arrosage des pelouses



Remplissage et vidange  
des piscines (de plus de 1m<sup>3</sup>, sauf  
remise à niveau et premier remplissage  
sous conditions)

